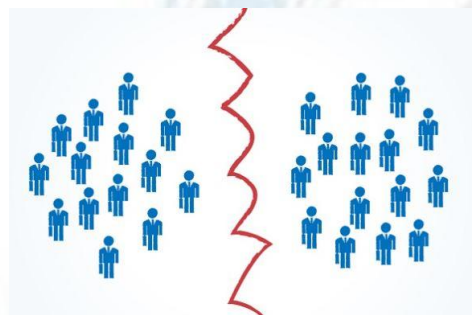


La situation contrastée des fonctionnaires retraités

18 DÉC. 2015, PAR SYLVAIN HENRY

Les retraités de la fonction publique d'État ont une meilleure retraite et une meilleure situation que les agents territoriaux et hospitaliers, relève un rapport du Conseil d'orientation des retraites.



La meilleure situation des retraités de l'État. Les jeunes retraités de la fonction publique d'État sont plus nombreux (78 %) à considérer que leur situation est "bonne ou très bonne" que les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux (66 %) et les salariés du régime général (58 %). C'est l'un des chiffres diffusés au gré des 247 pages du rapport "Les retraités : un état des lieux de leur situation en France", publié par le Conseil d'orientation des retraites (COR) et adopté le 16 décembre.

2 300 euros en moyenne à l'État. Le COR a calculé le montant mensuel brut moyen de la pension de l'ensemble fonctionnaires de l'État : 2 200 euros en moyenne – 2 450 euros pour les hommes et 2 040 pour les femmes. Soit des retraites plus élevées que dans la territoriale : 1 390 euros en moyenne pour les fonctionnaires territoriaux – rattachés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales –, 1 710 pour les hommes et 1 320 pour les femmes.

Minimas sociaux. Le Conseil relève par ailleurs que 6,6 % des nouveaux retraités de la fonction publique de l'État touchent les minimas sociaux, contre 16,2 % pour les fonctionnaires hospitaliers, 21,6 % pour les militaires et 31,6 % pour les territoriaux. Des différences qui s'expliquent par la composition structurelle des trois fonctions publiques. L'État comprend davantage d'agents de catégorie A, la territoriale est constituée pour les trois quarts par des fonctionnaires de catégorie C moins bien rémunérés.

Ces données sont publiées alors que le Conseil commun de la fonction publique, organisé le 14 décembre, avait pour thème principal la question des retraites dans la fonction publique. Un débat prévu par la loi de 2014. Il a été notamment évoqué l'idée "reçue" selon laquelle les personnels du service public seraient avantagés, alors que le COR constatait récemment que les réformes récentes rapprochaient fortement les calculs et les niveaux des pensions.

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information